



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du jeudi 9 juillet 2009

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie Paule Burguin, Gilbert Duval, Mickaël Gombaud, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Pascal Ravache, Jérôme Robin, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

Pascal Ravache est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 10 juin 2009

Aucune observation n'étant faite, le compte- rendu est approuvé.

Avant de commencer la séance, Le Maire demande au conseil le rajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- 1) soumettre à l'avis du conseil les devis présentés par le S.D.E.M. pour l'éclairage du parking de la salle de sports et l'ajout d'une horloge astronomique,
- 2) le tarif du busage communal
- 3) la compétence « piscine » du SIVOM.

Aucune objection n'étant faite ces derniers points sont rajoutés.

2- Tarif cantine scolaire année 2009/2010

Le Maire explique au conseil qu'une réunion de bilan s'est tenue le vendredi 26 juin 2009 avec la société Resteco, fournisseur des repas de la cantine, Alain Leclair, directeur de l'école, Cécile Amiaud, présidente de l'Ogec, Monique Rouxel et Marie-Laure Roux, employées à la cantine, Marie-Madeleine Le Thiec, Adjointe et lui-même.

Lors de cette réunion, la société Resteco a évoqué, et confirmé par courrier, une hausse du prix du repas de 2,36% pour l'année scolaire 2009-2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le prix du repas de cantine à 2,90€ TTC.

3- Contrat d'association école Saint-Pierre Saint-Paul

Le Directeur Diocésain de l'enseignement catholique, ainsi que la loi le lui permet, a présenté une demande de contrat d'association pour l'école Saint-Pierre Saint-Paul pour la rentrée 2009/2010.

Sous contrat d'association, le montant de prise en charge des dépenses de fonctionnement est basé sur une référence moyenne des écoles publiques du département, montant de participation moyen fixé par la Préfecture.

Le Préfet demande au conseil municipal de se prononcer sur :

- la prise en compte ou non des dépenses de fonctionnement pour les élèves de maternelle,
- la prise en compte ou non des dépenses de fonctionnement pour la totalité des élèves ou pour les seuls élèves domiciliés sur la commune,
- la désignation du représentant de la commune pour participer aux réunions de l'organe de gestion de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- la prise en compte des dépenses de fonctionnement pour les élèves de maternelle,
- la prise en compte des dépenses de fonctionnement pour la totalité des élèves,
- de désigner Yves Périon, représentant de la commune pour participer aux réunions de l'OGEC.

4- Mise en place d'un Plan de Sauvegarde Communal

Le Maire explique que le Plan de Sauvegarde Communal est un document au niveau local qui détermine les dispositions à prendre pour prévenir et participer à la gestion de crise sur le territoire de la commune.

Son but est d'apporter une réponse opérationnelle à un évènement localisé :

- alerter la population,
- diffusion des recommandations,
- protection et assistance de la population,
- appuis aux services de secours.

Pour les communes, comme la notre, couverte par un Plan de Prévention du Risque d'Inondation, le Plan Communal de Sauvegarde est obligatoire. Le Maire indique que ce plan sera effectif courant septembre 2009.

5- Mise en place d'un service de sécurité civile

La réserve communale de sécurité civile, fondée sur le bénévolat et sous l'autorité du Maire, a pour vocation d'agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaire ou d'entraide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistre,
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Cette réserve communale de sécurité civile sera composée d'élus, d'employés communaux et de volontaires.

6- Révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Dolay : consultation de la commune en tant que personne publique associée

Le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 10 juin 2009, la révision du P.L.U. de la commune de Saint-Dolay avait été abordée. Cette révision a pour objet la mise en compatibilité de celui-ci avec le tracé de la canalisation d'eau potable entre Férel et Rennes qui traverse un Espace Boisé Classé (EBC) par le déclassement d'une partie de cet espace

Il demande aux membres du conseil, consulté en tant que personne publique associée, de se prononcer sur cette révision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

7- Syndicat Départemental d'Énergie du Morbihan (S.D.E.M.) : proposition d'éclairage du parking de la salle de sports et ajout d'une horloge astronomique

Des devis ont été demandés au S.D.E.M. pour l'ajout d'une horloge astronomique sur une ligne d'éclairage public et l'éclairage du parking de la salle de sports.

Horloge :

Dans un souci d'économie d'énergie, le S.D.E.M. propose l'ajout d'une horloge de commande d'éclairage public sur les lignes du centre bourg et rue de la Gicquelaie. De ce fait, il n'y aurait plus d'éclairage entre 23h00 et 6h00 le matin sur la semaine et entre 1h00 et 6h00 le week-end.

Le devis se présente ainsi :

Prix de l'opération TTC	1 076,40€
Participation du SDEM (30% du H.T.)	270,00€
Participation de la commune TTC	806,40€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le principe et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires aux travaux.

Eclairage parking :

Pour des raisons de sécurité et de confort pour les utilisateurs de la salle de sports et de la cantine, le Maire propose l'installation de projecteurs pour l'éclairage occasionnel des abords et du parking.

Le devis proposé par le S.D.E.M. se présente ainsi :

Prix de l'opération TTC	3 229,20€
Participation du SDEM (30% du H.T.)	810,00€
Participation de la commune	2 419,20€

Après discussion, le Conseil Municipal décide de demander un autre devis.

8- Tarif busage communal

Le Maire rappelle que le tarif du busage communal est aligné sur le tarif pratiqué par la Communauté de Communes du Pays de Redon, dans un souci d'égalité entre les habitants de commune.

Au 1^{er} juillet 2009, le tarif de la C.C.P.R. est passé à 23,10€ H.T. le mètre linéaire dans la limite de 7 mètres et 46,30€ H.T. le mètre supplémentaire.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le tarif 2009 pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de fixer le tarif communal à 23,10€ H.T. le mètre linéaire dans la limite d'une entrée principal à savoir 7 mètres
- de ne pas fixer de tarif particulier pour le mètre supplémentaire.

Rappel : toute réalisation de busage fait obligatoirement l'objet d'une demande en mairie.

9- S.I.V.O.M. : compétence « piscine »

Le Maire fait part des délibérations prises en assemblée générale du S.I.V.O.M., concernant cette compétence, lors de sa séance du 3 juillet 2009.

- 1) le retrait des communes d'Arzal et Damgan et de la Communauté de Communes du Pays de La Roche-Bernard, de la compétence « piscine » au 1^{er} septembre 2009.
- 2) de la suppression de cette compétence au sein du S.I.V.O.M. à cette même date du 1^{er} septembre 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable aux retraits des communes précitées ainsi qu'à la suppression de la compétence « piscine » au sein du S.I.V.O.M.. Il prend acte du nouveau périmètre géographique de ce syndicat à vocations multiples.

10- Divers

10-1) Aménagement de la Mairie

Les plans d'aménagement de la Mairie ont été modifiés lors d'une réunion de travail avec les élus et Monsieur Brossard. Le Maire fait part aux conseillers de la réévaluation du montant des travaux et du montant de l'option archives en sous-sol d'un montant de 25 000 euros hors taxe.

Les conseillers décident de ne pas effectuer le sous-sol prévu en option.

10-2) Parcelle ZC n°485

Cette parcelle, actuellement en vente, est située au lieu dit « la Pierre », cadastrée ZC n° 485, d'une superficie de 3 466m² dont 1 650m² constructible.

Après échange, le Conseil considère que celle-ci se situe dans un secteur d'intérêt pour le développement et l'aménagement futur de la commune et autorise le Maire à négocier sur la base d'estimations des domaines.

10-3) Antenne téléphonique

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'envoi d'un dossier d'information sur l'installation d'un relais radiotéléphonie SFR sur le domaine de Lezay (à 300 mètres de Bel Air direction Saint-Dolay) en bordure de la route départementale reliant Saint-Dolay à Sévérac.

10-4) Projet d'animation Enfance et Jeunesse sur la commune de Théhillac

Dans l'objectif de mettre en place une animation enfance et jeunesse sur la commune, des démarches ont été effectuées en collaboration avec la commune de Saint-Dolay.

Le Maire laisse la parole à Madame Marie-Madeleine Le Thiec qui a particulièrement suivi le dossier. Elle expose au conseil les termes de la convention à établir et les périodes d'animations sur l'année :

- **petites vacances scolaires** (toussaint, février, avril) : 5 ½ journées de 4 heures pour chaque période,

- **l'été** : 15 journées

- **pendant l'année** : animation enfance et foyer de jeunes

L'ensemble de ces animations représente ¼ de temps d'animatrice (partagée avec Saint-Dolay). Par ailleurs, une aide de 55% peut être obtenue auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour ces actions.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour faire aboutir ce projet.

10-5) Programme voirie 2009

Le Maire fait lecture aux membres du conseil d'un courrier émanant d'un riverain de la Garenne suite au dernier conseil municipal concernant le goudronnage de la route du bas de la Garenne.

10-6) Chenilles processionnaires

La FEMODEC entame sa campagne 2009 de lutte contre la chenille processionnaire du pin. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie avant le 10 août 2009 pour un traitement intervenant à partir de la deuxième quinzaine de septembre.

Les tarifs sont :

- de 1 à 5 pins : 73€
- de 6 à 10 pins : 85€
- de 11 à 15 pins : 113€
- de 16 à 20 pins : 136€
- de 21 à 30 pins : 157€
- de 31 à 40 pins : 177€
- de 41 à 50 pins : 194€

10-7) Demande de soutien à la démarche de mobilisation des agriculteurs

Le Maire laisse la parole à Christian Lemée qui présente au Conseil une demande de soutien émanant des Jeunes Agriculteurs et de la FDSEA du Morbihan concernant la loi de modernisation de l'économie de juillet 2008 laissant aux Grandes et Moyennes Surfaces un pouvoir de négociation plus grand avec une négociation permanente sur les prix d'achat aux producteurs.

Le Conseil Municipal, qui constate les incidences très négatives de la loi de modernisation de l'économie soutient les démarches effectuées par l'ensemble des organisations agricoles et demande aux pouvoirs publics de prendre les mesures assurant une équité dans la répartition des marges (producteurs/grandes et moyennes surfaces) concernant les produits agricoles.

10-8) Arrêté préfectoral concernant les conditions générales de l'emploi du feu

L'arrêté préfectoral du 10 juin 2009, cite entre autre les conditions suivantes :

Usage du tabac et d'allumettes

Il est interdit à toute personne, du 1^{er} mars au 15 septembre de fumer et de jeter des allumettes et des mégots de cigarettes :

- dans les bois, forêts, plantations, reboisements et landes
- dans les terrains situés à moins de 200 mètres de ces formations, y compris les voies qui les traversent.

Barbecues

Il est interdit à toute personne de faire des barbecues aux endroits indiqués ci-dessus y compris les clairières et sur les accotements des voies de circulation.

Brûlage de végétaux coupés et entassés

Dans ces mêmes endroits le brûlage de végétaux coupés et entassés est soumis

- *à autorisation entre le 1^{er} novembre et dernier jour de février*, sauf si l'avis du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est défavorable.
- *à autorisation entre le 1^{er} mars et le 30 juin et entre le 1^{er} octobre et le 31 octobre* sauf si l'avis du SDIS est défavorable

Mesures de sécurité à respecter :

- absence de vent
- ne pas situer le foyer à l'aplomb des arbres
- faire des tas de végétaux de 1 mètre maximum de hauteur et ceinturés par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum
- surveiller le feu en permanence et s'équiper en moyens d'extinction suffisants et adaptés à l'opération
- procéder à l'extinction totale du feu par noyage en fin d'opération.

- ***Interdiction entre le 1^{er} juillet et 30 septembre*** sauf cas particuliers justifiés et après autorisation préfectorale individuelle.

10-9) Pact-Arim

La permanence du Pact-arim du Morbihan a lieu désormais depuis le lundi 6 juillet 2009 dans les locaux du SIVOM d'Allaire situés au 17 rue de la libération (bureau à l'étage) tous les lundis de 9h à 12h (sauf au mois d'août).

Le Pact-Arim n'assure plus de permanence à Redon.

10-10) Banque Alimentaire

Au deuxième semestre 2009, la distribution alimentaire a lieu le :

- 17 juillet
- 21 août
- 18 septembre
- 16 octobre
- 20 novembre

Toutes les personnes concernées doivent s'inscrire en mairie.

10-11) Remplacement mairie

La secrétaire de mairie sera remplacée, pendant ses congés du 23 juillet 2009 au 16 août 2009, par Monsieur Gérard Goulet du service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

MANIFESTATIONS

- 14 août** : loto de d'Art/Thé
21 août : loto de l'Entente Théhillacoise
28 août : loto des Chasseurs
13 septembre : brocante de l'OGEC
6 novembre : belote du football

A.S.T. Football

L'association organise son **gala de football le 15 août 2009**.

- 14h00 Théhillac / Fégréac
16h00 Féminines Allaire / Féminines Saint-Lyphard
18h00 Saint-Dolay / Rieux

Sur le terrain : bar, sandwiches, grillades, frites, galettes (entrée gratuite pour les femmes).

Nouveau bureau du foot

- Président : Busson Pierrick
Vice-président : Chesnin Bernard
Secrétaire : Crespel Bruno
Secrétaire Adjoint : Haspot Steven
Trésorier : Evain Philippe
Trésorier Adjoint : Briand Aurélien
Membres : Vaillant Thierry, Rouvry Yvan, Sébilo Gaël, Chesnin Mathieu, Guihenneuc Axel, LeFranc Raymond, Duval Jean-Luc.